

Drancy, le 13 juin 2014

CABINET DU DÉPUTÉ-MAIRE
JCL/DDP/lp/ 08-06-2014Mme MONNIOTTE-MERIGOT
PORTES DE L'ESSONNE
ENVIRONNEMENT
42, rue des Lilas
91600 SAVIGNY SUR ORGE

Madame,

Votre courrier m'est bien parvenu et je tiens à vous exprimer toute ma satisfaction de constater que l'opposition au projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique tel qu'il est conçu gagne du terrain.

Pour ma part, je me bats depuis trois ans maintenant contre les agissements de SNCF FRET qui conduisent à exposer plus de 200 000 personnes à un danger mortel en cas d'accident concernant un wagon de produits chimiques (chlore gazeux, acrylonitrile ammoniac..) à la gare de triage de Drancy.

Il est effectivement inacceptable qu'on envisage maintenant d'ajouter du trafic supplémentaire à proximité de ces wagons, trafic qui concernerait des trains longs, de fort tonnage et pour lesquels RFF reconnaît que la robustesse du réseau ne permet pas de les accueillir en l'état.

J'ajoute que cette enquête publique bricolée à la hâte "oubliait" les 21 villes traversées par la ligne de Grande Ceinture, ligne utilisée pour cette autoroute. Cela pose de surcroît le problème de la compatibilité de ce trafic supplémentaire avec la saturation actuelle de la ligne de Grande Ceinture (c'est la ligne de FRET la plus saturée de France).


Face à cette dangerosité évidente, les villes du 93 concernées par ce projet d'Autoroute Ferroviaire ont manifesté une opposition claire et unanime. Elles ont exigé avec vous que RFF se penche enfin sur un contournement du bassin parisien par le Nord qui conduirait à désengorger le port du Havre en permettant au FRET de partir vers le Nord et l'Est de l'Europe via Amiens, Tergnier et Chalons.

Quand à l'Autoroute Ferroviaire, qui est une excellente alternative au transport routier, il pourrait aussi utiliser cette solution de contournement par l'Ouest en descendant ensuite par Alençon, le Mans et Tours ou encore être réorienté vers Luxembourg sur l'Autoroute Ferroviaire existant qui va jusqu'à Perpignan.

Je tenais à vous apporter ces précisions car je pense que tous les acteurs sensibilisés aux problèmes de l'environnement en l'île de France, et précisément en zone urbaine dense doivent mener ensemble ce combat pour le contournement du Bassin Parisien.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Député-Maire

Jean-Christophe LAGARDE

Motion

Contre le passage de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique en zone urbaine dense

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant l'enquête publique entreprise par l'Etat en vue du passage la nuit par Villepinte, Aulnay, Le Blanc-Mesnil puis Drancy, de trains de marchandises de grande longueur,

Considérant que le parcours prévu emprunte, ensuite, la ligne de grande ceinture pour rejoindre le Val-de-Marne, cette voie étant déjà la ligne la plus saturée de France en terme de trafic de marchandises,

Considérant l'absence d'information sur les éventuels dégroupages en gare de Drancy, sur les marchandises contenues dans les wagons et sur le nombre d'opérateurs ferroviaires et donc, le nombre de convois concernés,

DELIBERE :

Le Conseil Municipal s'oppose au passage de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique avec des trains d'un kilomètre de longueur en zone urbaine dense.

Le Conseil Municipal refuse qu'on vienne ajouter des risques supplémentaires avec ces trains transportant des remorques de produits inflammables, explosifs, radioactifs, toxiques, voire mortels au milieu des habitants de notre Ville.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'augmentation des nuisances phoniques la nuit dans les villes de la Proche Couronne de Paris.

Le Conseil Municipal exige que l'enquête publique concerne également toutes ces communes traversées par la ligne de grande ceinture actuellement exclues de cette consultation.

Le Conseil Municipal demande à l'Etat de contraindre la SNCF à s'orienter vers l'Indispensable contournement Est de l'Île-de-France pour cette Autoroute Ferroviaire Atlantique.

Le Conseil Municipal réaffirme, enfin, son refus de voir transiter ou stationner en gare de Drancy des produits qui peuvent menacer la vie de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Motion adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance
du 29 avril 2014
Le Maire,
Jean-Christophe LAGARDE

Enquête publique sur l'Autoroute Ferroviaire Atlantique.

Le commissaire enquêteur revient à Drancy une dernière fois demain mardi 20 mai de 14 à 17 heures en Mairie (salle des mariages).

Venez nombreux montrer votre opposition à ce projet,

Venez nombreux inscrire vos observations sur le registre d'enquête (en Mairie jusqu'au 4 juin),

Venez dire qu'il existe des itinéraires de contournement du cœur de l'Île de France,

Venez dire qu'on nous retire les wagons de matières dangereuses plutôt que d'en rajouter,

Venez dire que les voies actuelles ne sont pas assez robustes (selon RFF) pour accueillir ces trains très longs et très lourds,

Venez dire que c'est une folie de rajouter du trafic sur la ligne de Grande Ceinture qui est déjà la ligne de fret la plus saturée de France.

Villepinte, Blanc Mesnil, le Bourget,
Aulnay sous Bois, Bobigny, Noisy le Sec
Et Rosny sous Bois nous ont rejoint dans ce combat

**Plus il y aura d'observations mentionnées sur le registre d'enquête,
Plus nous pourrons espérer être entendus.**

Municipalité de Drancy

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE VILLEPINTE
VILLE DE VILLEPINTE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VILLEPINTE
SEANCE DU 6 MAI 2014**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 28 Avril 2014, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis aux Espaces V, Salle Jacques Brel, le 6 Mai 2014 à 19 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. LAURENT, Mme ADLANI, M. DELAMADE, M. BARON, Mme VERTÉ, M. MARAN, Mme FERRER, M. JIAR, Mme TROUDART, M. MARIAGE, Mme LE MOIL, M. KHUL, M. MARIOT, M. XOSANAVONGSA, M. RENAULT, M. MOHAMED, M. LLEDO, Mme PERRON, M. HILAIRE, Mme VACHER, Mme ATTIGUI, Mme THOUNN (partie au point n° 2014-075, puis pouvoir à M. KHUL), Mme OUNNAR, Mme SAVONNET, M. GALIN, Mme HAMOUTI (pouvoir à Mme ADLANI, puis arrivée au point n° 2014-062 (Commission n° 4), Mme TEIXEIRA, Mme ANCHARUZ, Mme ROBERT, M. FAGUIER, Mme ROLAND, M. BENREZZAG, Mme LADISA, Mme YOUSOUF (pouvoir à M. BENREZZAG, puis arrivée au point n° 2014-062 (Commission n° 3).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 3

Mme VAUBAN
M. VALLETON
M. NAUMOVIC

qui a donné pouvoir à M. LAURENT
qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
qui a donné pouvoir à Mme LADISA

Absent : 1

M. POURPOINT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désigné(e) pour remplir cette fonction.

**OBJET : MOTION CONTRE LA PASSAGE DE L'AUTOROUTE
FERROVIAIRE ATLANTIQUE EN ZONE URBAINE DENSE.**
Délibération n° 2014-080

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant l'enquête publique entreprise par l'Etat en vue du passage, la nuit, par Villepinte, Aulnay, Blanc-Mesnil puis Drancy, de trains de marchandises de grande longueur,

Considérant que le parcours prévu emprunte la ligne de grande ceinture pour rejoindre le Val de Marne, cette voie étant déjà la ligne la plus saturée de France en termes de trafic de marchandises,

Considérant l'absence d'information sur les éventuels dégroupages en gare de Drancy, sur les marchandises contenues dans les wagons et sur le nombre d'opérateurs ferroviaires et le nombre de convois concernés,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal s'oppose au passage de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique avec des trains d'un kilomètre de longueur en zone urbaine dense.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal refuse que l'on vienne ajouter des risques supplémentaires avec ces trains transportant des remorques de produits inflammables, explosifs, radioactifs, toxiques voire mortels au milieu des habitants de notre Ville.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal s'oppose à l'augmentation des nuisances phoniques la nuit dans les villes de la proche Couronne de Paris.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal exige que l'enquête publique concerne également toutes ces communes traversées par la ligne de grande ceinture, actuellement exclues de cette consultation.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal demande à l'Etat de contraindre la SNCF à s'orienter vers l'indispensable contournement Est de l'Île de France pour cette Autoroute Ferroviaire Atlantique.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal réaffirme enfin son refus de voir transiter ou stationner en gare de Drancy des produits qui peuvent menacer la vie de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,**

**FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS**

VILLEPINTE, le 6 Mai 2014

**Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France**



Martine VALLETON

CABINET DU MAIRE

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2014-080

Conseil Municipal du 6 Mai 2014

RAPPORTEUR : Madame le Maire

OBJET : **XIII - MOTION CONTRE LE PASSAGE DE L'AUTOROUTE
FERROVIAIRE ATLANTIQUE EN ZONE URBAINE
DENSE.**

TENEUR DU DOSSIER

Une enquête publique a été entreprise par l'Etat en vue du passage, la nuit, par Villepinte, Aulnay, Blanc-Mesnil puis Drancy, de trains de marchandises de grande longueur.

Or, le parcours prévu emprunte la ligne de grande ceinture pour rejoindre le Val de Marne, cette voie étant déjà la ligne la plus saturée de France en termes de trafic de marchandises.

De plus, aucune information n'est disponible sur les éventuels dégroupages en gare de Drancy, sur les marchandises contenues dans les wagons et sur le nombre d'opérateurs ferroviaires et le nombre de convois concernés.

CONCLUSION

Le Conseil Municipal s'oppose donc au passage de l'Autoroute Ferroviaire Atlantique avec des trains d'un kilomètre de longueur en zone urbaine dense.

En outre, le Conseil Municipal refuse que l'on vienne ajouter des risques supplémentaires avec ces trains transportant des remorques de produits inflammables, explosifs, radioactifs, toxiques voire mortels au milieu des habitants de notre Ville.

Par ailleurs, le Conseil Municipal s'oppose à l'augmentation des nuisances phoniques la nuit dans les villes de la proche Couronne de Paris.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20140506-2014-080-DE
Date de télétransmission : 09/05/2014
Date de réception préfecture : 09/05/2014

De plus, le Conseil Municipal exige que l'enquête publique concerne également toutes ces communes traversées par la ligne de grande ceinture, actuellement exclues de cette consultation.

Le Conseil Municipal demande également à l'Etat de contraindre la SNCF à s'orienter vers l'indispensable contournement Est de l'Île de France pour cette Autoroute Ferroviaire Atlantique.

Enfin, le Conseil Municipal réaffirme son refus de voir transiter ou stationner en gare de Drancy des produits qui peuvent menacer la vie de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Envoyé en préfecture le 28/05/2014

Reçu en préfecture le 28/05/2014

Affiché le **S L O**

Numéro délibération	OBJET:
56	VŒU PRESENTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE ROSNY SOUS BOIS RELATIF A L'AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE
<i>Conseil Municipal de Rosny-sous-Bois</i>	
22 mai 2014	
<i>Vœux et motions</i>	

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois, réuni en session ordinaire du 22 mai 2014, évoque dans le cadre d'un vœu, le passage de l'autoroute ferroviaire atlantique, tel que présenté par l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique unique du 27/03/2014 conduite par le préfet du Pas-de-Calais.

L'autoroute ferroviaire est un service qui permet de transporter sur des trains des camions et/ou des remorques en transit sur le territoire national entre le Sud et le Nord de l'Europe. Rosny-sous-Bois se montre attachée à la volonté affichée de trouver des solutions alternatives au transport routier notamment pour des raisons liées au développement durable (moins de pollution, désengorgement des routes, etc.).

La mise en service de cette autoroute ferroviaire est programmée à l'horizon 2014. Pour cet itinéraire, huit premiers tunnels devront être mis au gabarit pour permettre le passage des wagons spécialement conçus pour les remorques des camions. Huit autres tunnels devront être aménagés à partir de 2017 une fois que la LOV Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux sera raccordée au réseau national.

Depuis mai 2011, Lorry Rail qui exploite aussi l'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg est le concessionnaire pressenti par l'Etat (MEDOTL-Ministère en charge des Transports) pour ce service de transport.

Ce projet lancé par l'Etat vise à faire passer par la ligne de Grande ceinture, via différentes villes du département (le Blanc-Mesnil ou Stains, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec) dont Rosny-sous-Bois, des trains d'un kilomètre de longueur transportant toutes sortes de produits, y compris des marchandises dangereuses. La ville est déjà traversée par des trains de transport de matières dangereuses il semble, dès lors, inapproprié de réclamer aux Rosniens un effort supplémentaire en ce sens.

En outre, l'Etat n'a pas jugé nécessaire ni d'inclure, ni même de prévenir le conseil municipal de cet état de fait ni de la portée d'une telle décision pour les Rosniens.

Ce projet met en danger la population ; c'est pourquoi nous devons à nouveau nous mobiliser pour que cette autoroute ferroviaire emprunte un autre itinéraire hors de la zone urbaine dense.

1. Rejette le passage cette autoroute ferroviaire et souhaite qu'elle emprunte un autre itinéraire hors de la zone urbaine dense.
2. S'étonne que l'Etat n'ait pas inclus la ville de Rosny-sous-Bois dans le périmètre d'information de l'enquête publique
3. Réaffirme la place et le rôle des élus locaux comme interlocuteurs légitimes de l'Etat en en profite pour rappeler aux représentants de ce dernier l'existence des actes I, II et III de la décentralisation.

LE CONSEIL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment dans son article 2121-29

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'exclusion de la commune de Rosny-sous-Bois de l'enquête publique,

CONSIDERANT le passage du projet sur le territoire communal,

CONSIDERANT la dangerosité potentielle du projet,

CONSIDERANT les nuisances apportées par le passage de trains de plus d'un kilomètre de long.

DELIBERE


ARTICLE 1 : REJETTE le passage cette autoroute ferroviaire et souhaite qu'elle emprunte un autre itinéraire hors de la zone urbaine dense.

ARTICLE 2 : S'ETONNE que l'Etat n'ait pas inclus la ville de Rosny-sous-Bois dans le périmètre d'information de l'enquête publique

ARTICLE 3 : REAFFIRME la place et le rôle des élus locaux comme interlocuteurs légitimes de l'Etat en en profite pour rappeler aux représentants de ce dernier l'existence des actes I, II et III de la décentralisation.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE APRES LECTURE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Publication le : 26 mai 2014



(Signature)

Claude CAPILLON
Maire,
Conseiller Général

Envoyé en préfecture le 28/05/2014
Reçu en préfecture le 28/05/2014
Affiché le 28/05/2014